

Département : CREUSE
Canton : LA SOUTERRAINE
Commune : LA SOUTERRAINE



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du douze juin deux mille vingt quatre, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADOUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, KERSKENS, RIGAUD, MATHIEU, BORIE, VINCENT, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Sébastien VITTE a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX
Monsieur Frédéric MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Madame Sophie GUERET a donné pouvoir à Monsieur Dominique KERSKENS
Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE
Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Monsieur Julien BORIE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 24+ 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

Objet : Annulation et réémission de titre de cantine

La commune de La Souterraine a émis des titres de cantine au nom d'un débiteur erroné. Les titres vont être annulés et réémis au nom du bon débiteur.

Titres concernés :

- Titre 1106 du 02/12/2021 pour 2,80 €
- Titre 1226 du 07/12/2021 pour 36,40 €
- Titre 1286 du 21/12/2021 pour 28,00 €
- Titre 44 du 09/02/2022 pour 39,20 €
- Titre 121 du 11/03/2022 pour 22,40 €
- Titre 192 du 08/04/2022 pour 47,60 €
- Titre 287 du 11/05/2022 pour 25,20 €
- Titre 882 du 18/07/2022 pour 42,00 €
- Titre 694 du 17/10/2023 pour 42,00 €
- Titre 770 du 09/11/2023 pour 36,00 €
- Titre 1283 du 11/12/2023 pour 39,00 €
- Titre 1501 du 31/12/2023 pour 36,00 €

Pour un montant de 396,60 €

.../...

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à annuler les titres ci-dessus pour une valeur de 396,60 € et de réémettre les titres au nom du bon débiteur.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix neuf juin deux mille vingt quatre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20240618-2024-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2024
Publication : 24/06/2024



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 24 juin 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.